N° 58 FRC 23216

CORPS LÉGISLATIF.

# CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 22132

# DISCOURS

PRONONCÉ

PAR **MARVAUD,**

*Sur l'empreſſement des conſcrits du département de la Charente à ſe réunir aux armées.*

Séance du 13 frimaire an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Si nous étions parvenus à cette heureuſe époque où l'eſpérance d'une paix générale & bienfaiſante, en conſo-



THE NEWBERRY LIBRARY

lant l'humanité des ravages de la guerre, nous permît de penſer qu'il devient inutile de mettre en évidence les puiſſans moyens militaires de la République ; dans cet état, qui fait le plus précieux objet des vœux ſincères de tous les républicains français, il auroit ſuffi, ſans doute, d'informer le Conſeil que les républicains de la Charente avoient obéi, avec leur dévouement ordinaire, à la loi ſur la conſcription ; je ne me ſerois pas permis alors d'ajouter aucune obſervation au contenu de la lettre dont je viens de faire lecture : mais dans le moment où quelques rois veulent ſe coaliſer de nouveau contre la liberté, ſi glorieuſement conquiſe par la nation françaiſe, il devient important que nos ennemis intérieurs connoiſſent, que l'Europe apprenne enfin, que même l'univers entier n'ignore pas toute l'étendue de la ſituation formidable de la République, en raiſon de l'énergie des citoyens français qui compoſent ſon immenſe population.

Je rapporterai à ce ſujet un fait vérifié, qui, quoique connu des gouvernemens, eſt peut-être ignoré de la majeure partie de nos concitoyens, & qui doit inſpirer une terreur ſalutaire à tous les ennemis de notre liberté. Le département de la Charente, dont la population s'élève au plus à trois cent cinquante mille ames, a fourni depuis le commencement de la révolution cinquante mille défenſeurs au moins ; & dans ce nombre je ne comprends pas vingt-deux mille hommes levés en maſſe pour s'oppoſer aux progrès des inſurgés dans l'inſtant le plus critique de la guerre déſaſtreuſe de la Vendée ; & nous dûmes peut-être alors à cette meſure vigoureuſe, de ne

pas déſeſpérer de notre liberté, ſi dangereuſement menacée ſur tous les points de la République.

Que nos ennemis calculent maintenant, d'après cet expoſé ſincère, toute l'étendue des reſſources de la République françaiſe, & qu'ils ſachent apprécier à leur juſte valeur l'eſprit & les ſentimens de paix qui animent ſon gouvernement.

Pourquoi donc, malgré ces ſentimens de bienfaiſance & d'humanité conſtamment manifeſtés & conſacrés par la paix continentale, ſe trouve-t-il encore des gouvernemens aſſez peu attentifs ſur leurs intérêts pour s'abandonner aux ſéductions perfides du cabinet de Saint-James? pendant qu'ils ne peuvent ſe diſſimuler que ce gouvernement atroce, toujours jaloux de la proſpérité des autres nations & de la gloire du nom français, abuſant de la force de la ſituation de ſon territoire, loin d'en uſer pour le bonheur de ſon pays & en faveur de la pacification générale, tient toujours au ſyſtême barbare d'en profiter pour s'approprier l'empire des mers, & mettre ainſi ſous ſon joug de fer tous les peuples du monde; pendant que le gouvernement français, fidèle interprète des ſentimens pacifiques d'une nation généreuſe & triomphante, a donné ſolemnellement ce grand exemple à l'univers, de préférer la ſolide gloire de faire des alliances de commerce & d'amitié avec ſes ennemis vaincus, plutôt que d'acquérir la gloire féroce de les anéantir ou de les ſoumettre à la puiſſance de la grande nation : tels ſont les principes ſalutaires que ſes repréſentans s'honoreront toujours de publier en ſon nom à la face de tous les

gouvernemens, & de déclarer, dans cet esprit, qu'ils ne considèrent la guerre, malheureusement nécessaire, que dans le cas d'une juste défense ; qu'elle est, dans le cas contraire, la violation la plus criante des droits les plus sacrés de la justice & de l'humanité.

Je demande qu'il soit fait mention au procès-verbal des dispositions de la lettre dont je viens de donner lecture au Conseil.

---

A Merignac, canton de Jarnac, département de la Charente, le 29 brumaire, l'an 7 de la République française, une & indivisible

L'AGENT MUNICIPAL de la commune de Merignac,

*Au citoyen* MARVAUD, *représentant du peuple au Conseil des Cinq-Cents.*

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Vous aimez tendrement, ainsi que nous, la patrie & la liberté ; je vous apprendrai donc une chose agréable, en vous disant que les jeunes citoyens de notre commune, du nombre desquels est mon fils, avec tous ceux de

notre canton, ſe ſont empreſſés d'obéir à la loi ſur la conſcription. Leurs bonnes diſpoſitions m'ont engagé de les réunir chez moi dans un banquet fraternel, & je les ai acçompagnés à Angoulême, d'où ils ſont partis avec la joie dans le cœur, aux cris mêlés avec ceux de leurs parens, de *vive la République.*

Je vous dirai, en outre, que l'eſprit public eſt revenu dans nos contrées à ce même degré d'énergie qui exiſtoit parmi nous lorſque nous nous levâmes en maſſe pour nous oppoſer aux brigands de la Vendée. Cet eſprit public, plus éclairé par l'expérience, nous fait connoître maintenant la liberté avec tous ſes attributs bienfaiſans, accompagnée de la juſtice & de l'humanité, & dégagée de toute eſpèce de fanatiſme, ſur-tout envers les prêtres infidèles que nous ne voyons plus, & qui ne parviendront pas de long-temps à nous faire croire qu'ils ont la vertu de faire deſcendre le Père éternel dans un morceau de pain; & autant nous ſommes pénétrés de reſpect & de vénération pour l'auteur de la nature, que nous adorons au fond de nos cœurs, & que nous révérons par nos bonnes actions, autant nous mépriſons ſes faux & prétendus ſubdélégués. Ainſi vous voyez, citoyen repréſentant, que nous ſommes peut-être plus au niveau de notre bienfaiſante révolution que certains habitans des villes, qui, plus éloignés que nous de la nature, ſemblent en avoir oublié l'influence bienfaiſante pour ſe repaître d'ennuyeuſes chimères qu'ils ont beſoin d'inventer pour remplacer les travaux utiles qui nous occupent pour le bonheur de la ſociété en faiſant notre avantage par-

ticulier. Je ſerois charmé que vous informiez nos braves légiſlateurs de notre heureuſe poſition. Cette bonne nouvelle doit être pour eux la récompenſe la plus agréable de leurs immenſes travaux.

Salut & fraternité,

*Signé*, F. MARTIN.

---

*Nota.* Le Conſeil a ordonné la mention honorable avec l'impreſſion de la lettre & du diſcours.

---

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire an 7.